MISE EN LIGNE LE: 01/07/2026

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Ballancourt-sur-Essonne

N° 26.06.09.

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de BALLANCOURT-SUR-ESSONNE se sont réunis à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire, en vertu des articles L. 2121-7, L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

- **M. MIONE Jacques, Maire,**
- **Mme TREHARD Dominique,**
- **M. TERRIER Michel,**
- **Mme SOUFFRON Isabelle,**
- **M. IMBERT Patrick,**
- **Mme TURON Claudine,**
- **M. LEFETZ Sébastien,**
- **Mme GABILLET Julie,**
- **M. BOURREL Sébastien,**
- **Mme CARVALHO Joëlle,**
- **M. LAPORTE Dominique,**
- **Mme PETIT Sophie,**
- **Mme MATHIEU Nelly,**
- **Mme BOUCHE Adeline,**
- **Mme BAKWO Caroline,**
- **Mme FENDRI Sandrine,**
- **M. BERLET Cyrille,**
- **Mme FORTIER Sabine,**
- **M. FRANCES Marc,**
- **M. SAUVAGE Johan,**
- **Mme LOPES Céline,**
- **Mme MANTEL Francine,**
- **Mme STRAZIELLE Aurélie,**
- **M. SAMSON Pierig.**

Absents représentés :

- **M. AGUILLON Laurent, procuration à Mme CARVALHO Joëlle,**
- **M. PELLAN Christian, procuration à Mme TREHARD Dominique,**
- **M. SAILLEAU Franck, procuration à Mme STRAZIELLE Aurélie.**

Absents (es) non excusée(s) : **- M. MESSAOUDI Christophe,**
- Mme PINTO Dominique.

Secrétaire de séance : **- M. LEFETZ Sébastien.**

Date de convocation : 17 juin 2026	*à 20 h 30*
Nombre de membres en exercice...	*29*
Quorum.....	*15*
Nombre de membres présents.....	*24*
Nombre de pouvoirs.....	*3*
Nombre de suffrages exprimés...	*27*

MISE EN LIGNE LE: 01/07/2026

N° 26.06.09. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8 ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,

Vu le décret n°2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,

Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal en date du 12 mai 2026 ;

Vu l'avis émis par le Comité Social Territorial en date du 25 juin 2026 ;

Considérant la nécessité de modifier le tableau des emplois afin de satisfaire aux besoins des services de la commune de Ballancourt-sur-Essonne,

Considérant, qu'il convient de créer un emploi permanent de gestionnaire du cinéma, afin de satisfaire aux besoins des services de la commune de Ballancourt-sur-Essonne et que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre des techniciens territoriaux (CAT B),

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

.../...

MISE EN LIGNE LE: 01/07/2026

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer le poste suivant :

*** 1 poste de technicien territorial à temps complet accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de :**
- Gestionnaire du cinéma : assurer la caisse et gérer la régie, communiquer autour de la programmation et des actions organisées, établir des bilans chiffrés et rédiger les dossiers de demandes de subvention, développer et enrichir la programmation en lien avec le prestataire en charge de la programmation, coordonner, animer et concevoir la communication et les évènements du cinéma, assurer les projections des séances publiques, les travaux de maintenance et faire respecter les consignes de sécurité.

- précise que cet emploi permanent créé pourra être occupé par un agent contractuel recruté sur une durée déterminée sur le fondement de l'article L 332-8, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 ou sur une durée indéterminée sur le fondement de l'article l 332-12 du Code Général de la Fonction Publique.
L'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade de technicien. Les candidats devront justifier d'une expérience avérée.

- décide de supprimer les postes non pourvus suivants :

*** 1 poste de rédacteur territorial principal de 1ère classe à temps complet ;**

*** 1 poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe à temps non complet ;**

*** 1 poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet à raison de 16 heures ;**

*** 1 poste d'agent de maitrise territorial principal à temps complet ;**

*** 1 poste d'agent de maitrise territorial à temps complet ;**

*** 2 postes d'adjoints techniques principaux territoriaux de 1ère classe à temps complet ;**

*** 7 postes d'adjoints techniques territoriaux principaux de 2ème classe à temps complet ;**

*** 2 postes d'adjoints techniques à temps complet ;**

*** 1 poste d'animateur territorial principal de 2ème classe à temps complet ;**

MISE EN LIGNE LE: 01/07/2026

- décide d'adopter la modification du tableau des effectifs, ainsi proposée comme il suit :

Filière Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteurs territoriaux
Grade : *Rédacteur principal 1ère classe*

Ancien effectif = 2
Nouvel effectif = 1

Filière Culturelle

Cadre d'emploi : Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Grade : *Assistant de conservation principal de 2ème classe*

Ancien effectif = 1
Nouvel effectif = 0

Cadre d'emploi : Adjoints territoriaux du patrimoine
Grade : *Adjoint du patrimoine*

Ancien effectif = 2 dont 1 TNC
Nouvel effectif = 1

Filière Technique

Cadre d'emploi : Techniciens territoriaux
Grade : *Technicien*

Ancien effectif = 0
Nouvel effectif = 1

Cadre d'emploi : Agents de maitrise territoriaux
Grade : *Agent de maitrise principal*

Ancien effectif = 2
Nouvel effectif = 1

Grade : *Agent de maitrise*

Ancien effectif = 4
Nouvel effectif = 3

Cadre d'emploi : Adjoints territoriaux
Grade : *Adjoint technique principal de 1ère classe*

Ancien effectif = 9
Nouvel effectif = 7

Grade : *Adjoint technique principal de 2ème classe*

Ancien effectif = 19
Nouvel effectif = 12

MISE EN LIGNE LE: 01/07/2026

Grade : *Adjoint technique*

Ancien effectif = 36 dont 4 TNC
Nouvel effectif = 34 dont 4 TNC

Filière Animation

Cadre d'emploi : Animateurs territoriaux
Grade : *Animateur principal de 2ème classe*

Ancien effectif = 1
Nouvel effectif = 0

- décide que le traitement afférent à l'emploi créé pourra être versé conformément aux textes en vigueur ;

- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Le Secrétaire de Séance,

Sébastien LEFETZ.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Jacques MIONE.

Délais et voies de recours :
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
* date de sa réception par le représentant de l'Etat
* date de sa publication ou de sa notification.
Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant la commune, ce délai suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :
* à compter de la notification de la réponse de la commune
* deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de la commune pendant ce délai.